



Bâle, le 1er juillet 2019

Communiqué aux médias

Céréales panifiables biologique suisses : Offre en progression

Lors de la table ronde des prix bio, les producteurs et les transformateurs se sont mis d'accord sur des modifications des prix de référence pour les céréales panifiables bio, ce qui doit soutenir le futur développement du marché.

Des entreprises de transformation de céréales panifiables Bourgeon, des représentants des grossistes de céréales bio, des membres du groupe spécialisé Grandes cultures de Bio Suisse ainsi que d'autres producteurs ont décidé le 26 juin les modifications suivantes des prix de référence aux producteurs: Les prix de référence du seigle et du blé baissent chacun de trois francs (nouveaux prix: seigle 92.– Fr./dt, blé 103.– Fr./dt). Le prix de référence de l'épeautre descend d'un franc (nouveau prix: 109.– Fr./dt).

La demande pour les céréales panifiables bio peut être toujours mieux couverte par la production suisse grâce à la forte augmentation des surfaces de grandes cultures bio. Sur la base des surfaces cultivées et des perspectives de récolte, les premiers pronostics disent que les entreprises de transformation pourront couvrir leurs besoins avec environ 55 pourcents de production suisse pour le blé, 75 pourcents pour le seigle et 85 pourcents pour l'épeautre. Les augmentations des proportions de production suisse ont pour la transformation la conséquence que les produits céréaliers fabriqués deviennent plus chers. Des modifications des prix de référence ont donc été nécessaires pour pouvoir continuer de garantir l'attractivité et l'écoulement des céréales suisses malgré les augmentations des proportions de production suisse.

Planification des cultures en accord avec les acheteurs

La disponibilité des céréales Bourgeon suisses devrait continuer d'augmenter ces prochaines années vu que les surfaces de terres ouvertes qui sont cultivées selon le Cahier des charges de Bio Suisse continuent d'augmenter. Le but est de fixer les prix de référence de manière à ce qu'on puisse continuer de garantir l'attractivité des céréales panifiables Bourgeon suisses malgré les augmentations des proportions de production suisse.

La planification des cultures doit en principe toujours se faire en accord avec les acheteurs. L'épeautre doit être préféré et réservé aux sites et régions qui conviennent moins bien pour la culture du blé. Les possibilités de prise en charge devront être vérifiées pour l'épeautre et le seigle de la récolte 2020. Le blé panifiable de reconversion doit impérativement faire l'objet d'un contrat de prise en charge.



Les conditions 2019 de prise en charge correspondent aux dispositions de l'interprofession swiss granum.

La contribution liée au produit introduite en 2018 pour le financement des essais de variétés de blé panifiable bio effectués par Agroscope est aussi valable pour la récolte 2019. Les producteurs, les transformateurs et les distributeurs paient 10 centimes par décitonne.

Il a aussi été décidé de prolonger de nouveau le paiement d'après la teneur en protéine. Le paiement d'après la teneur en protéine est en vigueur depuis la récolte 2016 et avait été introduit pour trois récoltes (2016 à 2018). L'accord sectoriel soutenu par tous les partenaires commerciaux concerne le commerce de blé panifiable Bourgeon entre centres collecteurs et moulins. Il y a des suppléments à partir d'une teneur en protéine de 13 % et des déductions à partir d'une teneur en protéine de moins de 12 %.

Informations supplémentaires

Les actuels prix et conditions de prise en charge sont consultables sur www.bioactualites.ch > Marché > Grandes cultures: <https://www.bioactualites.ch/marche-bio-reboume/marche-bio/marche-grandes-cultures-bio/cereales-panifiables.html>

Les prix de référence pour les céréales fourragères ont déjà été fixés le 25 mai 2019. Vous trouverez les informations vers ce lien :

https://www.bio-suisse.ch/fr/presse/news.php?ID_news=1002

Contact pour les médias:

Lukas Inderfurth, Responsable de la communication de Bio Suisse,
tél. 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7100 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 1000 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch